

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ACS : Assez... de démagogie

En accord avec la plupart des Centrales Syndicales, le SNORL est résolument opposé au Tiers Payant Généralisé obligatoire tel qu'il est prévu dans le cadre de « la petite loi de Santé ».

De plus, le SNORL considère que le décret du 29 juin 2015, portant réforme de l'ACS, n'est qu'une étape technique dans le prolongement de la Couverture Médicale Universelle permettant d'en réduire les effets de seuil ainsi que les écueils constatés par la multiplicité des Complémentaires.

Le SNORL a toujours été favorable à l'amélioration du tiers payant social mais s'oppose à tout ce qui peut porter atteinte à la qualité de la relation médecin-patient. Dans cet esprit, le SNORL demande aux ORL de continuer d'appliquer les prises en charge seulement sur la part obligatoire de l'ACS lorsque c'est réalisable informatiquement.

Et surtout, le SNORL s'inquiète que cette mesure sur l'ACS puisse être récupérée par le Pouvoir en place comme le satisfécit d'une réussite du Tiers-payant Généralisé qui est, en réalité, d'une toute autre dimension.

Par ailleurs, le SNORL rappelle que des solutions de cartes santé à débit différés existent déjà. Le SNORL demande que ces systèmes soient accessibles à tous, éventuellement par cautionnement de l'Etat.

Le SNORL demande au gouvernement le report de la date d'application de cette mesure concernant les patients titulaires de l'ACS tant que les problèmes de fonctionnement ne sont pas réglés.

**Contact presse :**

Dr. Jean-Michel KLEIN | Président  
(dr.jmklein@gmail.com)  
06 34 65 50 47